CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE CAMBIA (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI
Notaire
Résidence E Purette, Route d'Ajaccio
20250 CORTE
Téléphone : 04 95 46 21 33
Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 22 octobre 2026 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de : Monsieur Jean Ernest François MORACCHINI, demeurant à PIETRASERENA (Haute-Corse), le Village, né à NICE (Alpes-Maritimes), le 4 février 1958
Désignation : Sur la commune de **CAMBIA** (Haute-Corse) : une parcelle de terre cadastrée section B n°584 Lieu dit AJA AL BUGGI pour 71a.08ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :
« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.
Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »
Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE